



# Atlas de la Biodiversité Communale

FAUNE, FLORE ET INITIATIVES LOCALES  
VILLEBON-SUR-YVETTE



# Sommaire



ÉDITO ..... 3

**ESPACES NATURELS SENSIBLES ..... 6**

L'occupation des sols .....7

Les habitats de biodiversité..... 8

La flore communale..... 12

Les espèces exotiques..... 16

La faune locale..... 19

Les odonates.....20

Les lépidoptères .....22

Les amphibiens .....24

Les reptiles.....26

Les oiseaux .....28

Les chauves-souris ..... 32

**LA VILLE AGIT POUR  
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ..... 35**

Les labels ..... 36

Le Plan Local d'Urbanisme ..... 37

La Convention Nature en ville ..... 38

Le circuit  
de la biodiversité communale ..... 40

La gestion durable  
des espaces verts ..... 41

Les fauches tardives ..... 42

Mon arbre à moi..... 43

L'éclairage public.....44

Sensibiliser  
dès le plus jeune âge ..... 46

Villa Bona,  
le verger pédagogique..... 48

Les permis de végétaliser .....50

Des ruches à Villebon..... 52

# Édito

**Face aux défis climatiques qui influencent notre quotidien, les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, nos engagements se concrétisent par des actions positives et visibles partout en ville, que ce soit près de vos logements ou dans les espaces et bâtiments publics.**

Cet Atlas de la Biodiversité Communale, véritable inventaire de la faune et de la flore villebonnaises permet d'identifier des espèces rares ou menacées, témoins de la richesse, mais aussi de la fragilité des écosystèmes locaux. Au fil des pages, nous vous invitons à découvrir les oiseaux, reptiles, chauve-souris, papillons ou encore libellules qui partagent discrètement notre quotidien et les milieux qui les abritent.

Pour préserver cette richesse, la Ville a multiplié depuis de nombreuses années les initiatives municipales. Les labels environnementaux témoignent de la qualité de notre politique en faveur de la biodiversité. Le Plan Local d'Urbanisme, voté en avril 2025, vise à maintenir la qualité de nos trames vertes, bleues et brunes. L'aménagement des cours oasis dans les écoles, la création d'espaces de biodiversité, la sanctuarisation de zones humides ou encore la définition d'espaces naturels sensibles sont autant d'engagements pour offrir un refuge aux animaux, insectes et plantes qui y prospèrent.

Les Villebonnais qui le souhaitent peuvent également participer activement à ces initiatives en s'impliquant directement pour contribuer à la préservation de la biodiversité. Permis de végétaliser, jardin partagé, découverte du parcours biodiversité... : chacun peut, selon ses envies et ses possibilités, s'impliquer ou se sensibiliser. Cet Atlas a vocation à s'enrichir de vos idées et suggestions de nouvelles actions en faveur de notre environnement, n'hésitez pas à nous en faire part !

**La préservation de la biodiversité locale repose sur un engagement partagé, garantissant un environnement plus respectueux et plus riche pour les générations futures. ”**



**Victor Da Silva**  
Maire de Villebon-sur-Yvette



**Nathalie Plumail**  
Adjointe au Maire,  
déléguée à la transition  
écologique



**Engagée dans un Plan Climat depuis 2020, la Ville de Villebon-sur-Yvette met la protection et la valorisation de son environnement au premier plan.**

Son ambition : agir à l'échelle locale pour limiter l'impact de l'activité humaine sur le climat et la qualité de l'air. Articulé en 4 axes thématiques, ce Plan communal s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté par la Communauté Paris-Saclay en 2019. Le troisième axe de cet ambitieux programme vise à « Préserver nos milieux naturels, reconquérir la biodiversité et aménager durablement ».

La Ville a ainsi développé au fil des années de nombreuses actions visant à mieux connaître et protéger sa riche biodiversité. Reptiles, oiseaux, amphibiens, plantes... En 2012, le bureau d'études Biodiversita a réalisé un inventaire détaillé de la faune, la flore et des zones naturelles de la commune.

Découvrez au fil des pages les spécificités de la nature villebonnaise et les actions mises en place pour la valoriser et la protéger.

# Espaces naturels sensibles

**Villebon-sur-Yvette est riche d'un maillage de milieux naturels variés, qui offrent aux animaux et plantes des espaces pour vivre et se reproduire. Prairies, boisements, parcelles agricoles, vergers, friches, bords de rivière... Chaque espèce peut y trouver un habitat adapté à ses besoins.**

Parmi ces parcelles, certains espaces naturels sont sanctuarisés. Considérés comme sensibles, ils participent à la préservation des paysages et des milieux. Ils répondent notamment à des enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces. Créés en lien avec le Département de l'Essonne, ces ENS (espaces naturels sensibles) permettent aux collectivités locales d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de protection, de gestion et de sensibilisation des habitants à la qualité de ces zones précieuses. Ces « cœurs de nature » forment les maillons des trames vertes et bleues qui abritent notre biodiversité, comme autant de milieux propices à l'accueil d'une biodiversité riche et diversifiée.

## LÉGENDE



Cette espèce est menacée par différents facteurs environnementaux, ce qui la rend susceptible de disparaître dans un avenir proche, si aucune mesure de préservation n'est engagée.



Cette espèce est reconnue comme suffisamment intéressante pour témoigner de la richesse du milieu où elle a été observée, ce qui a permis de classer son habitat comme ZNIEFF.

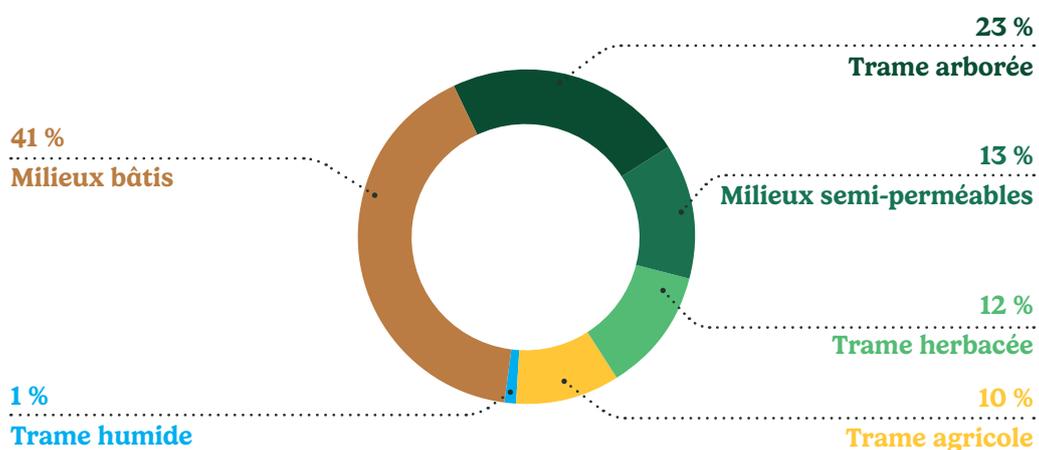


Cette espèce est protégée, pour éviter qu'elle disparaisse. Des règles sont mises en place pour empêcher la chasse, la collecte ou la destruction de ces espèces. Cela permet de les protéger et de préserver la nature.

znieff

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

# L'occupation des sols à Villebon-sur-Yvette



# *Les habitats de biodiversité, des refuges à préserver*



**33**  
**HABITATS RECENSÉS**



• **Les prairies sur sable,**  
• *refuges de nombreuses espèces*

• Nées d'anciennes pelouses sèches, les prairies sur sable étaient gérées le plus souvent en pâturage. Quoique pauvre en éléments minéraux nutritifs, cet habitat abrite de nombreuses espèces végétales et animales. On y trouve notamment l'oseille sanguine, vivace au goût légèrement acidulé, l'agrostis capillaire ou encore la stellaire graminée.

• > CES PRAIRIES SONT SITUÉES AU PIED DES COTEAUX  
• AU-DESSUS DU HAMEAU DE VILLIERS.



• **Les fourrés pionniers,**  
• *développer la faune au cœur de la forêt*

• Les fourrés se situent à la lisière des forêts. Formant une lande où la faune peut évoluer et prospérer entre prairie et buissons, ils voient s'épanouir la callune, variété de bruyère aux délicates fleurs violettes, le genêt à balais et le neprun.

• > ON RETROUVE CET HABITAT DANS LE BOIS DE GELLES.



### **Frênaie neutrocline, au cœur des forêts humides**

Le frêne est une essence d'arbre amatrice de sols frais et humides. Quoi de mieux qu'un ruisseau coulant paisiblement à travers bois pour s'épanouir ? Les sols argileux, au PH neutre, du ruisseau du Paradis lui conviennent parfaitement.

> ON RETROUVE CE TYPE DE VÉGÉTATION PRÈS DU RUISSEAU DU PARADIS ET DE SA SOURCE.

### **Forêts acidophiles, un habitat fragile à préserver**

Naissant sur des terres pauvres en nutriments, avec un PH acide, les forêts acidophiles sont remarquables par la présence de majestueux chênes sessiles. Leur sous-bois voient pousser la mélampyre des prés ou la canche flexueuse, et quelques bribes de landes de callune. D'un équilibre souvent fragile, il nécessite une gestion vigilante pour préserver la biodiversité.

> CES HABITATS SE RETROUVENT PRINCIPALEMENT SUR LES BUTTES ANCIENNES.

### **Aulnaie-frênaie, les forêts marécageuses de l'Yvette**

Dans les prairies humides de l'Yvette s'épanouissent les aulnes et les frênes. Amateurs de zones marécageuses, ces essences forment une forêt indispensable à la survie des écosystèmes des zones humides. À leurs pieds, selon le degré d'humidité du sol, poussent la laiche des marais, gourmande en eau, et le groseillier, qui apprécie d'avoir les racines un peu plus au sec.

> LES AULNAIES-FRÊNAIES SE DÉVELOPPENT EN BORD D'YVETTE, LE LONG DE LA ZONE DE LA PRAIRIE, PROCHE DE CHAMPLAN ET SAULX-LES-CHARTREUX.

### **Ormaie-frênaie hygrophile, un refuge de biodiversité**

Cette forêt humide se compose principalement de frênes et d'ormes qui se développent près des rivières. Le sol y est généralement recouvert de grandes herbes ou de plantes favorisant des sols riches en nutriments. Elle joue un rôle important dans le corridor écologique de la région.

> CE BOISEMENT OCCUPE UNE PETITE PARCELLE EN ZONE URBAINE, LE LONG DE L'YVETTE, PROCHE DES FOULONS ET DES COTEAUX.





### **Bois et fourrés hygrophiles, s'épanouir au bord de l'eau**

Mêlant arbres et buissons, les fourrés hygrophiles se peuplent de saules arbustifs et autres plantes amatrices d'humidité.

> LES FOURRÉS HYGROPHILES S'ÉPANOUISSENT EN BORD D'YVETTE, DANS LE QUARTIER DES CHÊNES (BAS DU QUARTIER DE LA ROCHE).

### **Magnoroselière de bord des eaux, lier la terre et la rivière**

Les roselières naissent dans les zones marécageuses, liant la terre ferme aux milieux aquatiques. À Villebon, la magnoroselière de bord des eaux compose une petite zone humide dominée par la baldingère, une graminée qui se développe sur les berges.

> À RETROUVER PRÈS DE LA SAUSSAIE MARÉCAGEUSE, LE LONG DE L'YVETTE, DANS LE QUARTIER DES CHÊNES.

### **Les vergers, un précieux refuge pour la faune**

Situés dans le sud-est de la commune, les vergers mêlent prairies, arbres et arbres fruitiers. Ils constituent des habitats agricoles d'un grand intérêt pour la faune qui y trouve refuge et nourriture.

> LES VERGERS ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS PAR L'HOMME, PRINCIPALEMENT DANS LES PLAINES ENTOURANT LE HAMEAU DE VILLIERS ET EN DIRECTION DE SAULX-LES-CHARTREUX.

### **Cultures accompagnées de végétations messicoles, une flore précieuse**

Lorsque les parcelles de maraîchages ne sont pas soumises à des techniques trop intensives, ces champs, cultivés dans les plaines sablonneuses au sud de la Ville, permettent chaque année la croissance de plantes spontanées aux côtés des cultures. Certaines, comme le souci des champs et le bec de grue présentent un grand intérêt pour la biodiversité.

> LES CHAMPS SONT CULTIVÉS LE LONG DE LA RD 59.



# La flore communale, *entre espèces communes et menacées*



**379**  
**ESPÈCES RECENSÉES**

## **2 ESPÈCES**

SUR LA LISTE ROUGE  
DES ESPÈCES MENACÉES  
EN ÎLE-DE-FRANCE :

le souci des champs  
et le tabouret des champs

## **3 ESPÈCES**

DÉTERMINANTES

DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT  
ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE  
ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) :

le peucédan de France,  
le polystic à soies et  
le tabouret des champs



**Le souci des champs,  
témoin de notre passé maraîcher**

Cette espèce annuelle d'Hiver, très rare en Île-de-France, s'épanouit en bordure de parcelle maraîchère, dans les substrats sableux acides. Découverte dans plusieurs zones à proximité de champs cultivés, le souci des champs témoigne du passé maraîcher de la Ville. Malheureusement, il est inscrit sur la liste rouge de la flore menacée en Île-de-France, en raison de l'augmentation des pratiques de cultures intensives qui a fortement affecté ses effectifs.



**La grande cigüe,  
une vivace de zone humide**

Rare en Île-de-France, cette vivace pousse principalement dans des zones humides, riches en nutriments et bien exposées au soleil, comme les bords de rivières et les grandes plaines. On l'observe parfois dans les champs cultivés aux sols riches en eau.

> À VILLEBON, ELLE A ÉTÉ OBSERVÉE LE LONG DES BERGES DE L'YVETTE.



**L'orchis pyramidal,  
une fleur rare en Île-de-France**

Cette orchidée, rare en Île-de-France, pousse principalement dans des pelouses calcaires.

> ELLE A ÉTÉ REPÉRÉE EN GRANDE QUANTITÉ DANS UNE FRICHE SITUÉE PRÈS DE L'YVETTE.



**Le polystic à soies,**  
*une fougère des zones ombragées*

Rare dans la région, cette fougère revêt une importance particulière pour la protection de la biodiversité. Elle pousse dans des ravins ombragés, frais et humides, sur des sols acides et plutôt grossiers.

> ON LA TROUVE SURTOUT DANS UNE CHÂTAIGNERAIE SITUÉE PRÈS DE LA SOURCE DU RU DU PARADIS.



**La glycérie pliée,**  
*une rareté aquatique*

Cette graminée aime les endroits humides ou boueux, comme les ruisseaux et les mares. Elle ressemble beaucoup à la glycérie flottante, mais reste plus rare.

> ON TROUVE CETTE PLANTE DANS UNE CRESSONNIÈRE DES RUISSEAUX, OÙ UN PETIT COURS D'EAU SE JETTE DANS L'YVETTE.



**La laïche paniculée,**  
*une plante des berges de l'Yvette*

Cette plante vivace, assez rare en Île-de-France, pousse en touffes et préfère les endroits humides.

> ON LA TROUVE LE LONG DES BERGES DE L'YVETTE.



**Le chiendent des chiens,**  
*la discrète des forêts*

Cette plante reste plutôt rare en Île-de-France, bien que sa présence soit peut-être sous-estimée en raison de sa discrétion. Elle pousse dans des zones fraîches et légèrement humides, comme les forêts et les vallées.

> ELLE A ÉTÉ REPÉRÉE SUR DES TERRAINS  
EN BORDURE DE LA BOËLE.



# Les espèces exotiques envahissantes

**Certaines espèces végétales trouvent à Villebon, comme ailleurs en France, un terrain propice à leur épanouissement. Toutefois, leur développement est une menace pour les écosystèmes locaux. La Ville et ses partenaires sont attentifs à les maîtriser et à limiter leur expansion.**

## **Le robinier faux-acacia, amateur de tous types de sols**

Pelouses, friches, remblais, terrains vagues, décombres, clairières... Le robinier faux-acacia se sent partout chez lui. Introduit par l'homme pour aménager les parcs urbains et espaces verts, il se plaît tant qu'il colonise tous les espaces dont il appauvrit les habitats, en libérant des nitrates dans les sols. Ses fruits sont toxiques, lui conférant ainsi peu de prédateurs. Sa capacité de reproduction, d'une vigueur exceptionnelle, permet à un seul arbre de faire naître tout un bosquet en quelques années.

> SES ÎLOTS, TRÈS DENSES, LAISSENT PEU DE VÉGÉTATION AU SOL. IL EST EN COMPÉTITION AVEC LES AUTRES ESPÈCES INDIGÈNES POUR ATTIRER LES POLLINISATEURS.

## **La lentille d'eau minuscule, écran noir sur les mares**

Originnaire d'Amérique du Nord, la lentille d'eau minuscule a été introduite de manière accidentelle avec d'autres plantes d'ornement aquatique utilisées en aquariophilie. Appréciant les eaux stagnantes, elle se propage rapidement pour couvrir la surface de l'eau, dans les mares et les zones calmes des rivières.

> FORMANT UN TAPIS TRÈS DENSE, PARFOIS DE PLUSIEURS CENTIMÈTRES D'ÉPAISSEUR, ELLE EMPÊCHE LA LUMIÈRE DE PÉNÉTRER L'EAU. PERTURBANT AINSI L'OXYGÉNATION DE LA MARE, ELLE IMPACTE LA VIE DES POISSONS ET DES INVERTÉBRÉS.

## **La renouée du Japon, une colonisatrice envahissante**

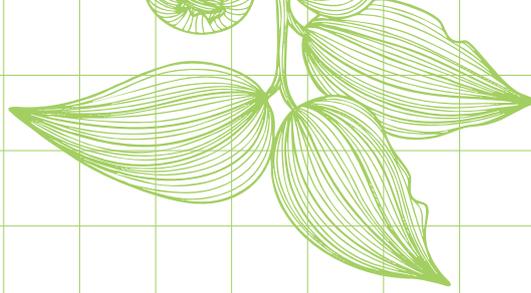
La renouée du Japon a été introduite volontairement en Europe au 19<sup>e</sup> siècle pour ses valeurs ornementales et fourragères. Aujourd'hui, elle est l'une des espèces invasives les plus problématiques en bord de rivière, dont elle colonise à grande vitesse les berges qu'elle fragilise. La densité de ses feuilles empêche les autres espèces végétales de s'implanter, ce qui impacte les populations d'animaux dont la survie dépend des autres herbacées.

> PLANTE TRÈS DIFFICILE À ÉRADICUER. LE SIAHVY INTERVIENT RÉGULIÈREMENT POUR LA FAUCHER DANS LES ZONES CONCERNÉES AFIN DE STOPPER SA PROLIFÉRATION.

## **L'épilobe cilié, une vivace urbaine**

Fréquente dans la végétation des trottoirs en milieu urbain, l'épilobe cilié s'observe aux abords des cultures, sur les bords de chemin, les bords des mares et dans les friches. Ne vous laissez pas attendrir par sa petite fleur rose : avec sa tendance à envahir rapidement tous les espaces, elle rend difficile la croissance des autres espèces.

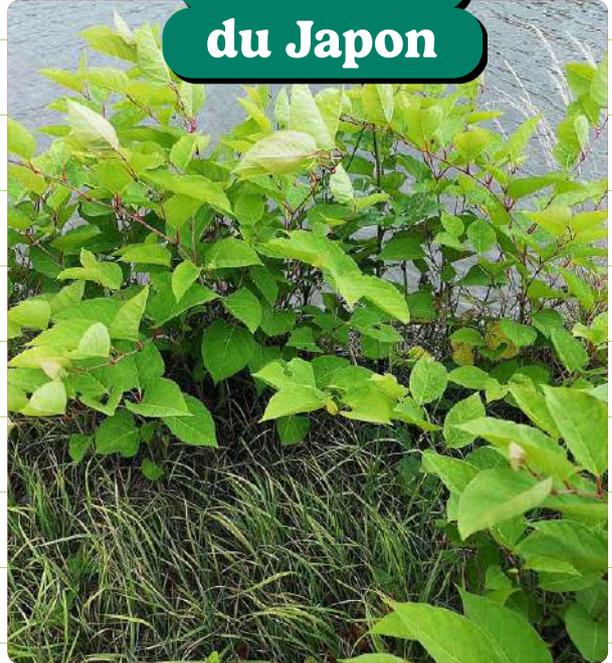
> L'ÉPILOBE CILIÉ N'A PAS DE PRÉDATEUR NATUREL, CE QUI LUI PERMET DE PROLIFÉRER SANS ÊTRE MANGÉE PAR LES HERBIVORES. ELLE CONCURRENCE LES PLANTES INDIGÈNES POUR LES RESSOURCES DES MILIEUX OÙ ELLE S'INSTALLE, PERTURBANT AINSI L'ÉQUILIBRE DES ÉCOSYSTÈMES.



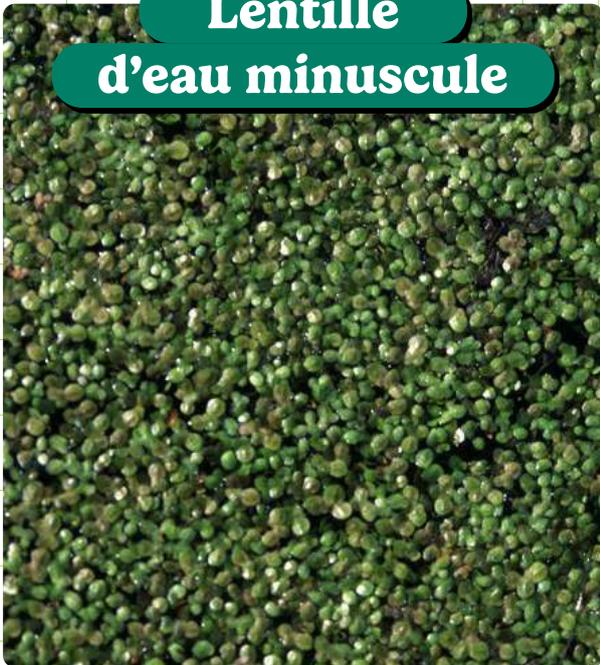
**Robinier  
faux-acacia**



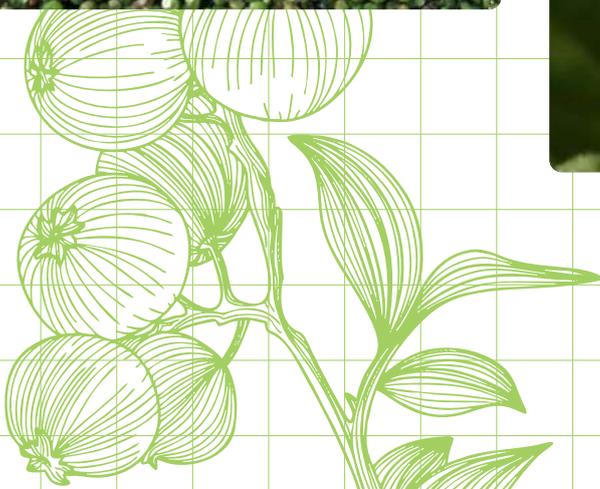
**Renouée  
du Japon**



**Lentille  
d'eau minuscule**



**Épilobe  
cilié**





**AVEC PLUS DE  
134 ESPÈCES RECENSÉES,**  
découvrez les animaux  
les plus remarquables de notre patrimoine,  
mis en lumière pour leur fragilité  
ou pour leur rareté.

# La faune locale

Parmi les nombreuses espèces animales recensées à Villebon-sur-Yvette, plusieurs groupes, tels que les **odonates**, les **lépidoptères**, les **amphibiens**, les **chiroptères** et les **oiseaux**, témoignent de la vitalité de nos écosystèmes naturels et urbains.



Les **odonates** sont des indicateurs précieux de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques locaux. Leur présence dans les zones humides de la ville reflète l'équilibre écologique et la biodiversité des plans d'eau.



Les **lépidoptères** apportent une touche de couleur tout en jouant un rôle clé dans la pollinisation des plantes urbaines. Ces insectes sont des témoins essentiels de la diversité florale locale, tant parmi les fleurs sauvages que dans les espaces verts municipaux ou les jardins des Villebonnais.



Les **amphibiens et reptiles** trouvent eux aussi leur place dans notre ville, même si leur présence reste plus discrète. Les grenouilles et les tritons occupent des habitats humides, en bord d'Yvette ou du ru de Paradis, tandis que les lézards et serpents urbains enrichissent la faune locale dans les bois, les champs, les jardins...



Les **oiseaux** ajoutent leur présence, contribuant à la régulation des populations d'insectes, tout en égayant Villebon de leurs chants.



Les **chauves-souris** jouent un rôle crucial dans le contrôle des populations d'insectes, notamment les moustiques, et sont des alliées discrètes mais indispensables pour maintenir l'équilibre écologique urbain.

# Les odonates, *des trésors aquatiques* à protéger



**18**  
**ESPÈCES**  
**RECENSÉES**

**3**  
**ESPÈCES RARES**  
DONT 2 DÉTERMINANTES  
POUR LES ZNIEFF\* EN ÎLE-DE-FRANCE

**1 ESPÈCE**  
**REMARQUABLE**





### **Le calopteryx vierge, gardien du ru de Paradis**

Cette espèce fréquente les ruisseaux peu profonds, pourvus d'une végétation suffisamment importante, nécessaire pour le développement de ses larves.

> À VILLEBON, ELLE A ÉTÉ DÉCOUVERTE SUR LE RU DE PARADIS AUX EAUX CLAIRES ET RICHES EN OXYGÈNE.



### **La naïade aux yeux rouges, une rareté des ruisseaux et étangs**

Assez rare en Île-de-France, cette libellule vit principalement sur les plantes aquatiques des cours d'eau ou des grands étangs.

> ELLE A ÉTÉ REPÉRÉE SUR LES HERBIERS DE LA BOËLLE ET DE L'YVETTE.



### **L'agrion de Vander Linden, une espèce de première importance**

Espèce importante pour les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France, l'agrion de Vander Linden reste difficile à repérer.

> IL A ÉTÉ TROUVÉ UNIQUEMENT PRÈS DU RU DE PARADIS, DONT IL AFFECTIONNE LES MARES.



### **La libellule fauve, habitante de la Boële**

Cette libellule joue un rôle fondamental pour identifier les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) d'Île-de-France.

> ELLE N'A ÉTÉ RENCONTRÉE QUE DANS LES PARTIES VÉGÉTALISÉES DE LA BOËLE.

# Les lépidoptères, les papillons donnent des couleurs à Villebon

54  
ESPÈCES DE  
PAPILLONS

3  
DÉTERMINANTES  
POUR LES ZNIEFF\*  
EN ÎLE-DE-FRANCE



**Le petit mars changeant,  
s'envole près des cours d'eau**

Ce papillon se retrouve dans les zones forestières fraîches.

> IL EST PRÉSENT DANS L'AULNAIE-FRÊNAIE SITUÉE ENTRE LES BRAS DE L'YVETTE ET DE LA BOËLE.

\*Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.



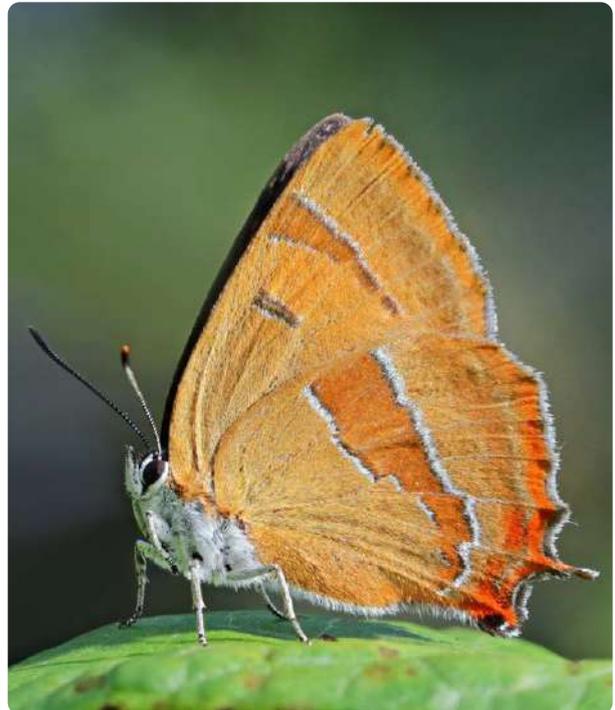
Le vanesse  
du chardon



**Le demi-deuil,**  
*papillon discret des prairies*

Déterminant dans les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France, le demi-deuil a été observé au niveau de la Bretèche.

> PARFOIS DIFFICILE À REPÉRER, IL FRÉQUENTE LES PRAIRIES ET LES FRICHES HERBACÉES DE LA COMMUNE.



**Le thécla du bouleau,**  
*ami des vergers*

Cette espèce a été découverte dans les vergers de la vallée du ru de Paradis.

# Les amphibiens et reptiles, *gardiens des zones humides*



**6 ESPÈCES  
D'AMPHIBIENS**

5 INSCRITES À LA DIRECTIVE  
HABITATS-FAUNE-FLORE

**4 ESPÈCES  
DE REPTILES**



# LES AMPHIBIENS



## **Le crapaud accoucheur,** *espèce terrestre*

Cet amphibien demande un habitat terrestre, à proximité d'un plan d'eau, même très petit. Cette espèce est protégée partout en France et figure sur la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

> ELLE A ÉTÉ OBSERVÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2011, À LA LIMITE DU BOIS D'ORSAY ET DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE COURTABŒUF.



## **La grenouille agile,** *habitante des bois*

Protégée sur l'ensemble du territoire et figurant sur la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, cette grenouille typique des milieux forestiers n'exige pas de grand plan d'eau pour se reproduire. On l'observe parfois dans des mares de quelques m<sup>2</sup> en forêt.

> ELLE A ÉTÉ OBSERVÉE EN BORDS D'YVETTE, DANS LA ZONE DE LA PRAIRIE ET LE LONG DE LA BOËLLE.



## **Le triton palmé,** *espèce protégée des mares*

Espèce aquatique protégée sur l'ensemble du territoire, ce triton colonise des plans d'eau de natures et de tailles variées. Il a toutefois une préférence pour les pièces d'eau ombragées.

> DES POPULATIONS ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES DANS LE RÉSEAU DE MARES BORDANT LE RU DE PARADIS ET DANS LES MARES FORESTIÈRES DES CHÊNAIES DU BOIS COURTIN.

# LES REPTILES



## **Le lézard des murailles, reptile des routes**

Amateur des micro-habitats ouverts, bien dégagés et bien exposés, ce lézard affectionne les accotements de routes ou de voies ferrées présentant une végétation rase et un bon ensoleillement. Cette espèce est protégée sur l'ensemble du territoire et figure sur la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

> IL EST NOTAMMENT PRÉSENT À PROXIMITÉ DU RU DE PARADIS ET AU NIVEAU DE LA BRETÈCHE.



## **Le lézard des souches, au cœur des bois**

Habitant des milieux frais et boisés, il peut parfois coloniser des milieux plus secs à haute altitude. Cette espèce protégée sur l'ensemble du territoire figure sur la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

> LE LÉZARD DES SOUCHES FRÉQUENTE LE BOIS COURTIN.



**L'orvet fragile,**  
*une espèce protégée des milieux frais*

Affectionnant des endroits plus frais que le lézard des murailles, il fréquente les boisements, les friches, les talus, les potagers et les fonds de jardin de Villebon.

> PROTÉGÉ EN FRANCE, L'ORVET FRAGILE A ÉTÉ OBSERVÉ AUX ABORDS DE L'YVETTE ET DE LA BOËLE.

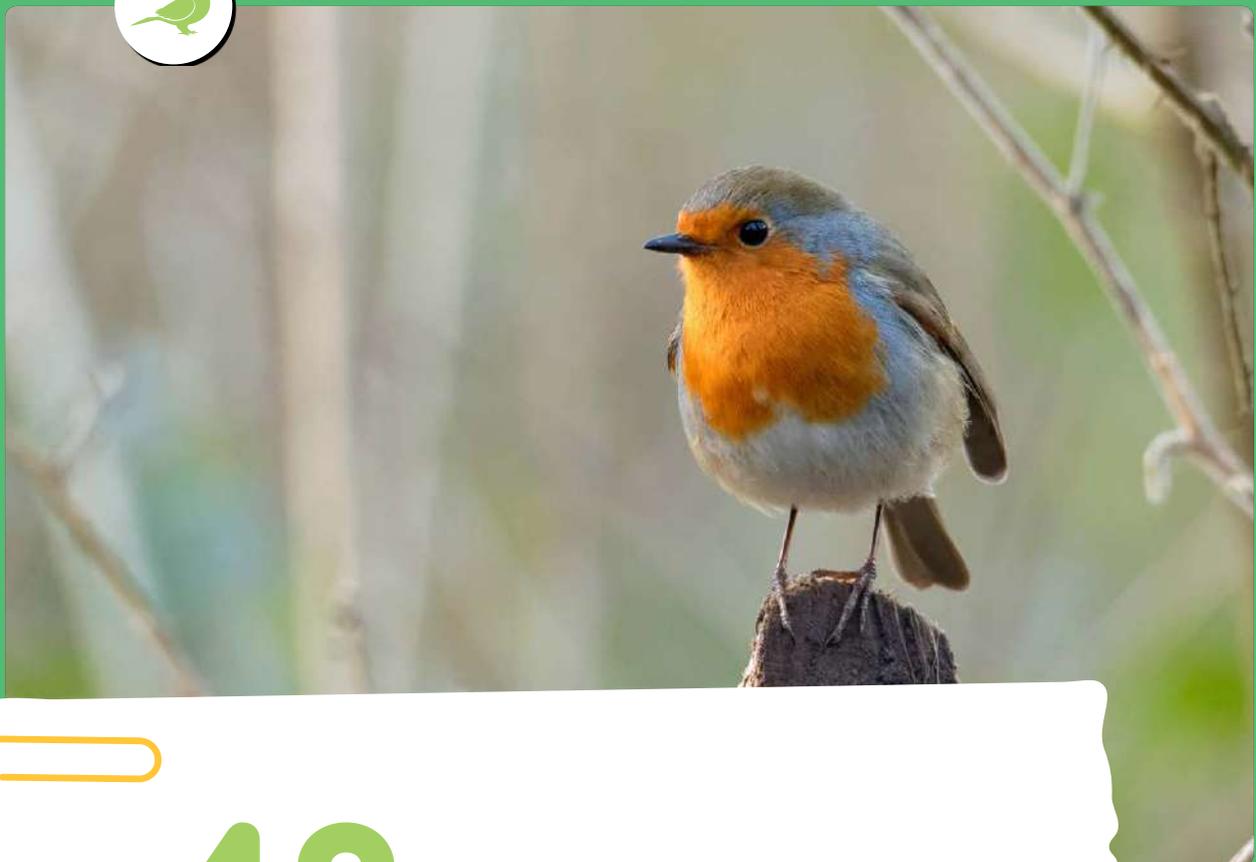


**La couleuvre à collier,**  
*serpent des zones humides*

Cette couleuvre apprécie les zones humides. La présence de l'Yvette, de la Boële et le réseau de petites mares lui offrent des zones favorables pour s'installer.



# Les oiseaux, au cœur des espèces nicheuses de la commune



**48**  
**ESPÈCES**  
**NICHEUSES**

DONT **4**  
**CONSIDÉRÉES**  
**COMME PATRIMONIALES**  
AU NIVEAU RÉGIONAL  
ET/OU NATIONAL



**La bergeronnette des ruisseaux,  
un oiseau des cours d'eau**

Vivant principalement près des cours d'eau, ce petit oiseau s'alimente essentiellement d'insectes qu'il attrape entre fouillant les berges. Niché près de l'eau, il s'établit dans une cavité de la berge ou d'un ouvrage.

> À VILLEBON, ON PEUT LE RENCONTRER EN BORD DE RIVIÈRE, AU NIVEAU DU FRANCHISSEMENT DE L'AUTOROUTE A10.



**La linotte mélodieuse,  
chanteuse des prairies**

Cette espèce typique des milieux semi-ouverts (prairies, friches herbacées, landes ouvertes...) se nourrit de graines et d'insectes qu'elle collecte au sol.

> ELLE A ÉTÉ DÉCOUVERTE, LE LONG DES LISIÈRES ET DES FRICHES HERBACÉES DU RU DE PARADIS.





### **La fauvette grisette, entre haies et lisières**

Bocage, friches herbacées ou arborées, lisières... Les fauvettes grisettes nichent près du sol. Elles se nourrissent principalement d'insectes au Printemps et de baies en Automne.

> À VILLEBON, ELLE A ÉTÉ APERÇUE DANS LES HAIES BORDANT LE RU DE PARADIS.



### **La tourterelle des bois, à l'affut des terres cultivées**

Cet oiseau bien connu des Villebonnais apprécie les paysages arborés, parsemés de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve souvent dans les fourrés bordant les terres cultivées, où elle cherche l'essentiel de sa nourriture. Elle a été découverte au sud de la Boële et dans la vallée du ru de Paradis.

> ELLE NICHE DANS LES BOSQUETS BORDANT LE RU ET SE NOURRIT SUR LES TERRAINS OUVERTS DES PARCELLES MARAÎCHÈRES.

# Les chauves-souris, *des habitantes discrètes mais essentielles*



## **La pipistrelle commune, *une espèce familière***

Chauve-souris la plus représentée sur le territoire, elle fréquente aussi bien le fond de vallée (Yvette et Boële), les boisements (bois Persan et bois de La Bretèche), le plateau agricole (ru de Paradis) que les parcs urbains et les talus autoroutiers.



## **Le murin de Daubenton, *attiré par les milieux aquatiques***

Espèce déterminante dans les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France, elle est inféodée à la vallée de l'Yvette et ses points d'eau où elle trouve tous les éléments nécessaires à sa survie.

# 4

## ESPÈCES SUR LE TERRITOIRE



### La pipistrelle de Kuhl, à l'abri dans les bois

Protégée sur l'ensemble du territoire cette chauve-souris a élu domicile dans le bois de la Bretèche et en lisière du Bois Courtin au niveau du ru.



### La noctule commune, mammifère nocturne répandu

Repérée au niveau de la promenade de l'Yvette, la noctule commune se retrouve également dans le quartier des Casseaux et dans la plaine céréalière près du ru de Paradis.

QUIZZZZZ

Combien de moustiques peut manger une chauve-souris chaque nuit ?

- A) 100      B) 1 500      C) 3 000

(C) Les chauves-souris mangent l'équivalent d'1/3 de leur poids chaque nuit, soit près de 3 000 moustiques !



SAUVE QUI PEUT !



**Retrouvez**  
toutes les actions menées par  
la Ville, les associations et les  
habitants pour préserver  
la biodiversité villebonnaise.

# La Ville agit pour préserver la biodiversité

**Villebon-sur-Yvette bénéficie d'un environnement d'une qualité exceptionnelle, mêlant espaces agricoles, forestiers et naturels protégés où la faune et la flore peuvent trouver refuge et s'épanouir. Pour encourager et préserver cette richesse écologique, la Ville met en place de nombreuses initiatives à travers une politique environnementale dynamique et engagée.**

La protection des milieux via un Plan Local d'Urbanisme vigilant, des politiques de fleurissement et de gestion des espaces verts labellisées, la reconnaissance d'espaces naturels verts sensibles ou encore la sensibilisation des publics à la fragilité de la biodiversité par de nombreuses animations sont autant d'actions riches de sens pour tous les Villebonnais.

Renoncement aux produits phytosanitaires, préservation des ressources en eau, formation des habitants et personnels communaux aux nouvelles techniques écologiques, développement d'espaces et abris préservés pour les insectes, mise en place d'ateliers de sensibilisation, déploiement des permis de végétaliser, mais aussi aménagement de l'éclairage nocturne, encouragement des circulations douces... représentent autant d'actions engagées par la Ville pour protéger et valoriser sa biodiversité.

# Les labels

L'engagement de la Ville en matière de politique environnementale est reconnu par l'obtention et le renouvellement de deux labels, saluant le respect de Villebon-sur-Yvette en matière de fleurissement et de préservation de l'eau.



## Fleur verte

Prix d'excellence remis par le Conseil Départemental de l'Essonne, le Trophée Fleur verte a été décerné à la Commune en 2009, 2014, 2017 et 2022, inscrivant dans la durée son action en matière de fleurissement durable respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Il reconnaît les efforts engagés sur le non-usage de produits phytosanitaires, la gestion durable des ressources (eau, énergie et déchets), la préservation du patrimoine naturel et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des citoyens.

« Ce label de qualité témoigne de notre stratégie municipale, axée sur la préservation de nos ressources naturelles et de la biodiversité. »

**Nathalie Plumail**

Adjointe au Maire,  
déléguée à la transition  
écologique



## Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

### Villes et villages fleuris

Depuis 1989, Villebon-sur-Yvette s'est vue primée à de nombreuses reprises pour le remarquable travail effectué dans le but d'améliorer durablement le cadre de vie des Villebonnais.

Villebon-sur-Yvette est aujourd'hui une ville fleurie, récompensée par trois Fleurs, la première ayant été remportée en 1992, la seconde en 1995 et la troisième en 2003.

Ce prix récompense bien sûr le soin apporté au fleurissement de la ville et à l'entretien des espaces verts, mais aussi le respect de l'environnement. Le jury porte une attention particulière à la démarche globale de la Commune pour la mise en valeur des paysages et du végétal, aux animations de sensibilisation, à la gestion respectueuse du patrimoine naturel, aux actions et aménagements favorisant la qualité de l'espace public...

# Un Plan Local d'Urbanisme qui prend soin du patrimoine vert

**Le Plan Local d'Urbanisme a vocation à définir les règles qui régissent toutes les opérations privées et publiques d'aménagement sur notre territoire. Il dessine un projet urbain intégrant les enjeux de la transition écologique, pour que le patrimoine naturel conserve toujours une place centrale dans le développement local.**

Comment conjuguer logement, développement local, nature en ville, valorisation du patrimoine et biodiversité ? Après une longue période de travail et de concertation des Villebonnais sur l'avenir de leur ville, la Municipalité a voté la révision de son Plan Local d'Urbanisme au Printemps 2025, mettant la protection de l'environnement communal au cœur de son action.



Nouvelles  
dispositions  
réglementaires

**Pour protéger le patrimoine naturel et la biodiversité communale, les nouvelles dispositions réglementaires permettent de :**

- Déterminer des îlots de verdure en ville afin de dessiner une véritable « trame verte » au sein des zones bâties.
  - Sanctuariser les zones naturelles, agricoles et forestières.
  - Augmenter le pourcentage d'espaces verts de pleine terre afin de faire l'équilibre avec les zones bâties ou artificialisées.
- Objectif : maintenir des espaces perméables pour favoriser l'absorption de l'eau et les espaces de développement de la biodiversité.**
- Protéger les éléments naturels indispensables (haies, mares...).
  - Préserver les espaces agricoles.

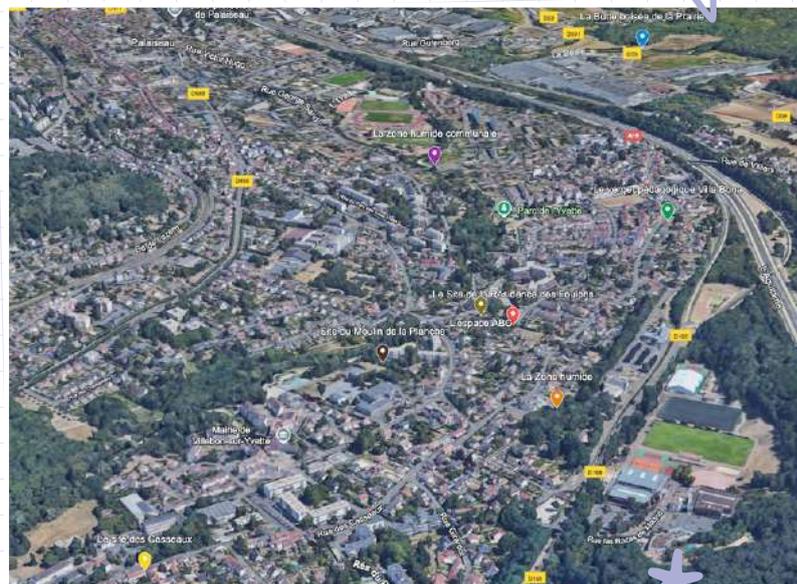
# Préserver la diversité de nos milieux sensibles avec la Convention Nature en ville

Parmi ses missions d'accompagnement des collectivités en matière d'enjeux écologiques, le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles encourage les villes à endiguer le déclin de la biodiversité urbaine, en sanctuarisant sur leur territoire des espaces refuges pour la faune et la flore locale.

Massifs boisés, terres agricoles, cours d'eau, zones humides... Près de la moitié du territoire de la commune est inconstructible. Idéal pour favoriser la nature à nos portes ! Mais en ville, comment offrir des espaces riches et préservés pour renforcer la biodiversité locale ? Au milieu du bâti, des zones vertes, protégées de toute nouvelle construction, ont été inscrites dans la Convention « Nature en Ville », passée avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

## Découvrez les 8 zones sanctuarisées

- **Le Site du Moulin de la Planche**  
› 16 rue du Moulin de la Planche.
- **La Zone humide communale**  
› Rond-Point de l'Europe  
rue de Whitnash.
- **Le Verger pédagogique Villa Bona**  
› 74 rue des Maraîchers.
- **Le Site de la Résidence des Foulons**  
› 10 rue du Bas de la Ferme.
- **L'espace ABC**  
› 6 chemin des Foulons.
- **La Butte boisée de la Prairie**  
› sur la RD 59 au nord du centre commercial Villebon 2.
- **Le Site des Casseaux (DGA)**  
› 34 rue des Casseaux.
- **La Zone humide de la MJC Boby-Lapointe**  
› 8 rue des Maraîchers.



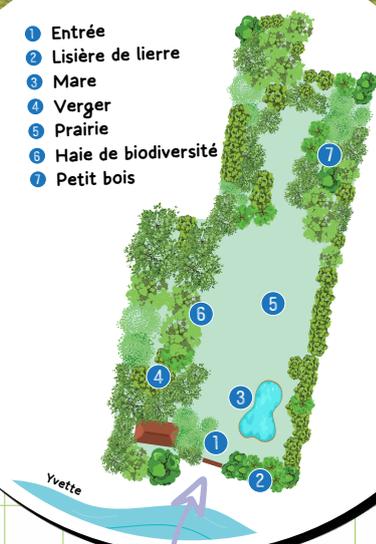
## EN CHIFFRES

# 4 000 M<sup>2</sup>

DE TERRAIN REFUGE DE BIODIVERSITÉ  
DANS LE CADRE DU CONTRAT  
NATURE EN VILLE.



- 1 Entrée
- 2 Lisière de lierre
- 3 Mare
- 4 Verger
- 5 Prairie
- 6 Haie de biodiversité
- 7 Petit bois



### Accès

à proximité de l'Yvette, à côté de la  
résidence du Moulin de la Planche et  
du collège Jules-Verne

ZOOM  
SUR



### Le site du Moulin de la Planche

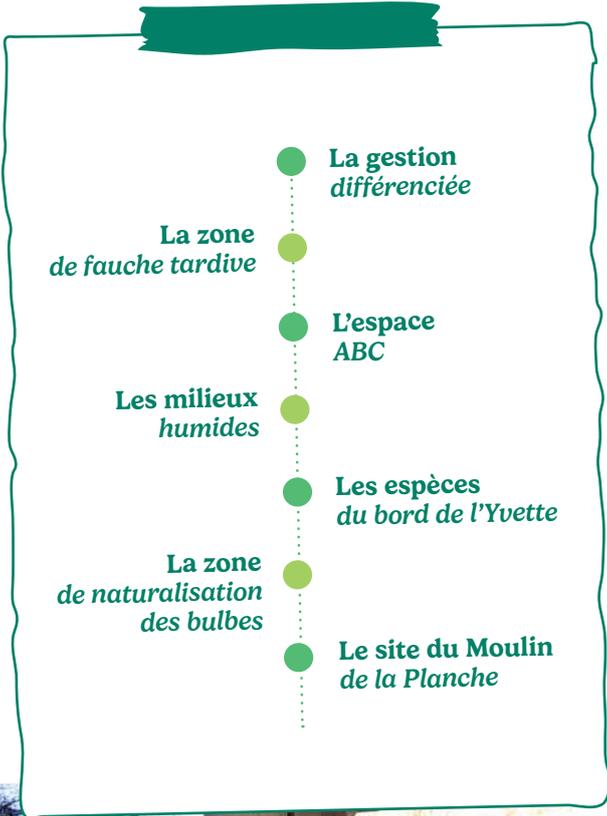
Zone humide, bosquets, haie de lierre, zone boisée...  
Cet espace de nature situé sur la promenade de  
l'Yvette à proximité du Collège Jules-Verne se  
caractérise par une grande diversité de milieux.

En partenariat avec la MJC Boby-Lapointe et  
l'association Haie Magique, la Ville mène des  
actions visant à valoriser la parcelle par une gestion  
écologique, respectueuse de l'écosystème. Les  
Villebonnais sont les bienvenus pour participer aux  
ateliers proposés par la MJC, pour se former aux  
techniques vertueuses d'entretien de la parcelle  
et découvrir la biodiversité qui s'y épanouit.

# Partir à la découverte de la biodiversité communale

**Pour mieux connaître la faune et la flore locales et la gestion responsable des espaces verts, il suffit de suivre le circuit des panneaux de la biodiversité communale à travers la commune !**

En parcourant ce circuit de biodiversité, chacun pourra explorer la promenade de l'Yvette à la recherche d'oiseaux et de plantes, découvrir la zone humide derrière la MJC Boby-Lapointe, ou encore observer une zone de naturalisation des bulbes dans le quartier des Coteaux. Retrouvez sur le site de la Ville cet itinéraire de promenade.



**L'ESPACE ABC**

Ventrière réservoir de biodiversité, l'espace ABC (Unité de la Biodiversité Communale) est dédié à la nature. Une flore diversifiée s'y épanouit. Les fonctionnaires des services de voirie, pour le plus grand plaisir des insectes et des petits mammifères qui s'en régaleront. Mieux vaut le faire avec un peu d'humour et un peu d'écologie. Des lieux verts ont été aménagés. Il reste invisible.

**LA RENOVATION DE CET ESPACE**

Un peu d'entretien pour favoriser la biodiversité ! En 2010, des cônes recouvraient entièrement le sol et des espèces invasives y avaient élu domicile. À l'occasion d'un chantier jeunes, des étudiants ont remis en état la parcelle de manière à la rendre accueillante pour la biodiversité.

Les villes agricoles doivent être des chantiers jeunes pour réduire et améliorer cet espace.

**L'ESPACE ABC À LA LOUPE**

**L'HÔTEL À INSECTES**

Il permet de créer plusieurs espaces où les insectes peuvent se réfugier l'hiver. Chaque partie est destinée à un groupe précis, c'est pour cela qu'on l'appelle hôtel à insectes !

**LES NICHIRS À MÉSANGES**

Les mésanges ont pour habitude de construire leur nid dans les cavités des arbres ou des murs. Grâce à l'installation des nichoirs qui imitent leur nid naturel, les mésanges s'installent en ville. C'est le moment de choisir les insectes voyageurs. Mieux vaut les papillons et les chenilles papilionnaires.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

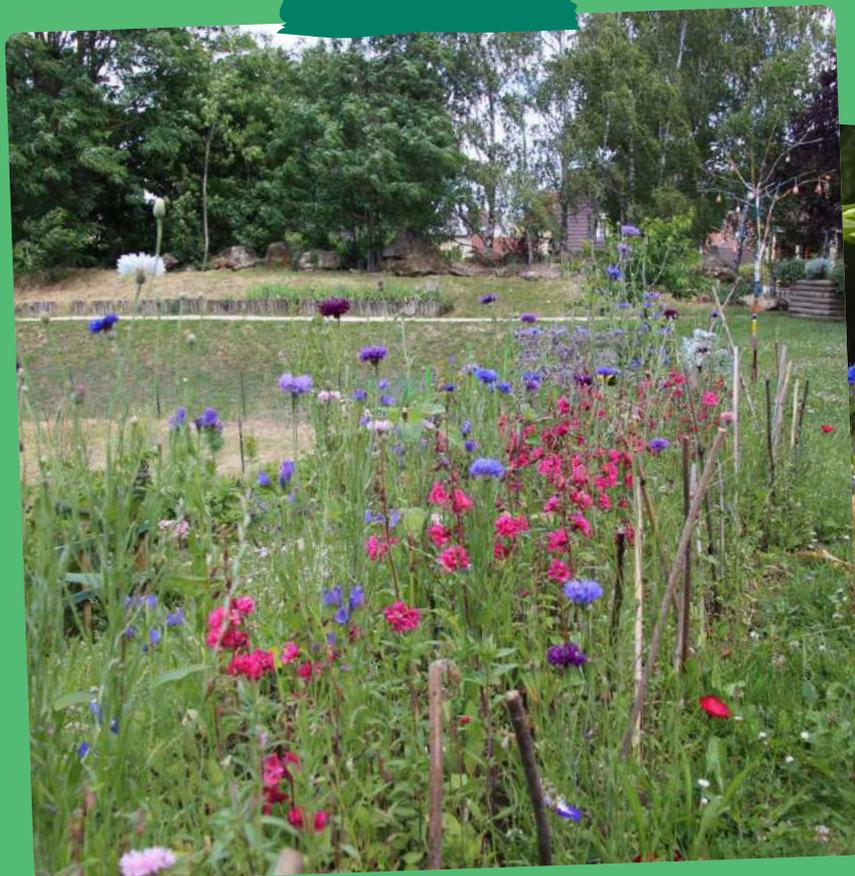
Les insectes pollinisateurs comme les abeilles ou les papillons sont indispensables. Plus de 80 % des plantes ont besoin d'eux ! Si ils n'étaient pas là, aucun fruit ou légume ne pousserait.

# Une gestion durable des espaces verts

**Espèces peu gourmandes en eau, prairies fleuries, plantes mellifères... Primée à de nombreuses reprises pour la qualité de son fleurissement, la Ville travaille à une gestion raisonnée de ses espaces verts.**

Les agents du Service Espaces Verts et Naturels ont adapté leurs techniques de fleurissement pour suivre le rythme de la nature. Les fleurissements saisonniers ont été en grande partie remplacés par des plantes vivaces. Ces végétaux pérennes qui vivent au fil des saisons, ne se remplacent pas et sont moins gourmands en eau.

La Ville privilégie également les plantes favorisant la biodiversité en optant pour des essences mellifères facilitent le retour d'insectes pollinisateurs qui représentent eux-mêmes des prédateurs pour les nuisibles, tels que les chenilles processionnaires. Les nombreux arbres que compte la commune offrent des refuges et de la nourriture aux oiseaux, qui représentent eux-mêmes des prédateurs pour les nuisibles tels que les chenilles processionnaires.



# Fauches tardives : idéales pour développer les prairies fleuries naturelles

Accotement de la rue Millet,  
bords de la promenade de l'Yvette,  
accotements de la RD 59... En limitant  
l'intervention de l'homme, le Service des  
Espaces Verts et Naturels favorise la pousse des  
prairies fleuries naturelles, véritables festins  
pour les petites bêtes qui y trouvent refuge.

LA VILLE  
DONNE À LA NATURE  
LA POSSIBILITÉ DE FAIRE NAÎTRE  
DES PRAIRIES FLEURIES

Les services municipaux gèrent certains espaces urbains ou périurbains par des « fauches tardives ».  
En n'entretenant ces parcelles par fauchage qu'une à deux fois par an, la Ville donne à la nature la possibilité de faire naître des prairies fleuries, où une large variété de plantes pousse spontanément. Offrant ainsi de la nourriture et des abris naturels, ces zones sont le refuge idéal d'un écosystème riche où les abeilles côtoient les criquets, les coccinelles, les papillons, les hérissons et les oiseaux. Disséminés à travers la ville, ces terrains créent de véritables « couloirs de biodiversité » où les espèces peuvent voyager et évoluer.

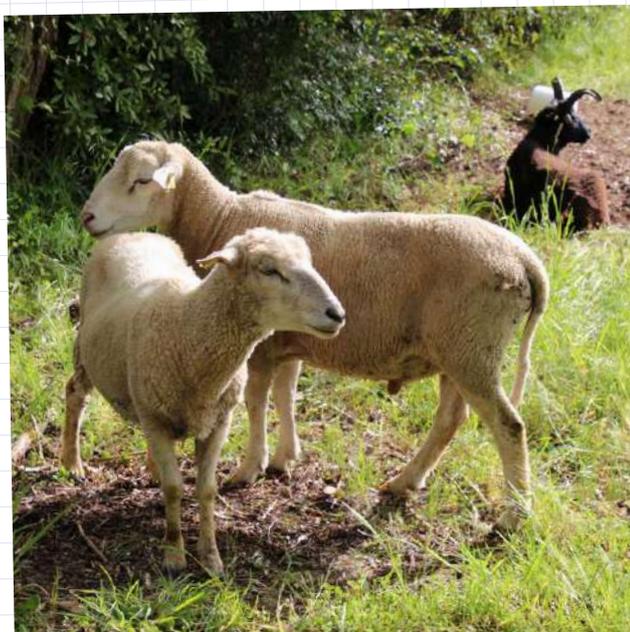
ZOOM  
SUR



## L'ÉCO-PÂTURAGE

Le pâturage est une solution alternative à la fauche mécanique. Les préférences alimentaires des animaux permettent la diversification des milieux naturels. De plus, les déjections enrichissent les sols et attirent de nombreuses espèces d'insectes.

Cette technique a été employée pour l'entretien de certains espaces dans la zone de Courtabœuf.



# Des arbres pour les bébés Villebonnais

MON ARBRE.  
A MOI



Chaque année, la Ville célèbre la naissance des petits Villebonnais en plantant un ou plusieurs arbres d'essences nobles sur son territoire.

Ils sont chacun accompagnés d'une plaque portant les prénoms des enfants. **Objectif : planter pour l'avenir en s'assurant que les générations futures s'approprièrent une ville verte et arborée.**

# Repenser l'éclairage public pour préserver la faune nocturne

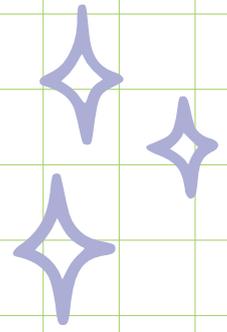
**On le sait peu mais l'éclairage public impacte la vie de la faune nocturne. Dans le cadre de ses engagements sur les économies d'énergie, la Ville a adapté l'éclairage public nocturne. Cette mesure permet aussi de limiter les perturbations sur les animaux qui peuplent nos nuits.**

Les oiseaux et les insectes nocturnes s'orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Attirés par des sources lumineuses artificielles, ils perdent leurs repères. Les chauves-souris fuyant la lumière, les espaces éclairés limitent leurs trajets et l'accès à leurs habitats. Aussi, la Ville a pris plusieurs mesures pour encourager les « *trames noires* », offrant du répit aux créatures de la nuit.

Dans le cadre du remplacement des candélabres, la Commune change progressivement ses points d'éclairage public par des équipements à ampoules à LED. Moins gourmands en énergie, ces nouveaux lampadaires présentent de nombreux atouts. Leur orientation et leur puissance permettent de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, tout en garantissant aux habitants des conditions de déplacement sûres.



La Ville a pris plusieurs mesures pour encourager les « trames noires », offrant du répit aux créatures de la nuit.



Depuis 2022, la Ville a instauré l'extinction de l'éclairage public sur une plage nocturne.

Créant ainsi pour quelques heures une véritable obscurité, elle offre la possibilité aux animaux de bénéficier de « couloirs sombres », indispensables pour leur permettre de se déplacer, se nourrir et rejoindre leur habitat.

# Sensibiliser dès le plus jeune âge



**Pour encourager la préservation de la biodiversité, il est indispensable d'associer chacun aux enjeux écologiques, et ce dès le plus jeune âge.**

## **Des potagers dans les écoles**

Pour sensibiliser les enfants au jardinage naturel, le Service des Espaces Verts et Naturels a installé des potagers dans les maternelles des Casseaux et Charles-Perrault. Pas de produits chimiques, utilisation du compost, arrosage avec les brocs d'eau de la cantine... Les écoliers participent au développement de fruits et légumes bio et de saison. Cette action représente une belle sensibilisation à l'anti-gaspillage et au bien-manger.

**" LES ÉCOLIERS  
PARTICIPENT AU  
DÉVELOPPEMENT DE FRUITS  
ET LÉGUMES BIO  
ET DE SAISON "**

## Les cours oasis créent des îlots de fraîcheur



**Dans le cadre du Plan Climat communal, des cours oasis ont été implantées dans les écoles maternelles villebonnaises. Elles sont en cours de déploiement dans un plan pluriannuel courant jusqu'en 2026.**

L'objectif ? Créer des îlots de fraîcheur, et favoriser l'absorption de pluies à la parcelle, la Ville désimperméabilise les cours, végétalise les sols et réintroduit de la nature à l'école. En complément de ces aménagements, des ateliers pédagogiques ont été organisés à destination des enfants, qui, par exemple, n'ont pas hésité à participer au semage du gazon.



cour oasis de  
l'école maternelle  
des Casseaux

# Villa Bona, un verger pédagogique témoin de notre histoire

Conçu comme le témoin de l'activité maraîchère de la ville, le verger pédagogique Villa Bona est planté d'une belle sélection de plantes traditionnelles du maraîchage pour en faire un jardin gourmand.

Le verger pédagogique a été conçu en trois paliers : une prairie, un espace dédié à la biodiversité et un espace pédagogique. Des fruits rouges ont été plantés : fraisières, framboisiers, groseilliers et cassissiers, sans oublier un cerisier bigarreau Napoléon aux cerises jaunes et sucrées. Quelques pieds de vigne y ont pris racine. Le long des murs du verger, des pommiers et poiriers ont été palissés.

Le Verger accueille les écoliers et les familles pour des actions pédagogiques, mais aussi les Villebonnais désireux de se ressourcer dans ce jardin ouvert à tous et accessible PMR.



74 rue  
des Maraîchers

DÉCOUVREZ  
L'ENREGISTREMENT AUDIO  
DE LA VISITE COMMENTÉE  
DU VERGER PÉDAGOGIQUE.





# Les Permis de végétaliser, *pour que chacun mette la main à la terre*

PERMIS  
DE VÉGÉTALISER  
RUE MILLET



PERMIS  
DE VÉGÉTALISER  
DE LA MJC  
BOBY-LAPOINTE



## **Vous souhaitez jardiner mais ne disposez pas de terrain ? Demandez un permis de végétaliser !**

Pieds d'arbres, jardinières, trottoirs, pieds de murs... Mettez du vert dans votre quartier ! La Ville vous propose un Permis de végétaliser, qui encourage les citoyens et associations désireux à participer à la végétalisation de l'espace public. Vous souhaitez planter ? Lancez-vous ! À la recherche d'un espace à proximité de chez vous ? Une petite parcelle ou un bac peut être mis à votre disposition pour y planter des fruits, légumes, fleurs ou plantes aromatiques. Une initiative idéale pour mettre les mains dans la terre, seul, en famille, entre amis ou entre voisins.



**POUR TÉLÉCHARGER  
VOTRE DEMANDE  
DE PERMIS DE VÉGÉTALISER !**



## **Un jardin partagé en cours de création**

Remis en état par l'association l'Armée du cœur, l'espace de nature du quartier de la Roche est ouvert à tous les apprentis jardiniers villebonnais. Les sessions de jardinage seront annoncées dans l'Agenda de la Ville, ainsi que sur la page Facebook de l'association (Le Jardin de la Roche).

**LE  
SAVIEZ-VOUS**

**???**



# Des ruches à Villebon-sur-Yvette





**Depuis l'Été 2023, 4 ruches ont été installées au Centre sportif Saint-Exupéry. Les abeilles y trouvent un refuge et se régalent des espèces fleuries qui poussent à proximité. Les apiculteurs de la MJC y récoltent le premier miel 100% villebonnais !**

Entretenues par les apiculteurs de la MJC Bobby-Lapointe, les ruches permettent l'installation des abeilles, indispensables pollinisatrices, jouant un rôle fondamental dans la reproduction de certaines plantes, fruits et légumes sur notre territoire.

Ces ruches poursuivent également un rôle pédagogique afin de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation des abeilles.

# Croquis

# Notes





**Vous souhaitez contribuer à l'enrichissement  
du patrimoine naturel de la Ville ?**

Partagez vos idées avec nous :  
[planclimat@villebon-sur-yvette.fr](mailto:planclimat@villebon-sur-yvette.fr)

